



RAPPORT
ANNUEL
2017

RAPPORT
ANNUEL
2017

SOMMAIRE

SOGELIFE	7
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
ANALYSE DE RISQUE SOGELIFE	15
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	21
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017	25
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	31

SOGELIFE

SOGELIFE

PROFIL, CHIFFRES CLÉS ET ORGANISATION

PROFIL DE SOGELIFE

SOGELIFE est une filiale de SOGECAP - la compagnie française d'Assurance Vie du Groupe Société Générale - et de Société Générale Bank & Trust à Luxembourg - référence du Groupe Société Générale pour l'activité internationale de Private Banking, de banque dépositaire et de gestion de fonds.

Compagnie d'Assurance Vie établie au Grand-Duché du Luxembourg depuis 1996 et habilitée à intervenir dans la plupart des pays européens sous le régime de la Libre Prestation de Services, SOGELIFE s'appuie sur une expertise et un savoir-faire reconnu, et commercialise de nombreux produits d'Assurance Vie adaptés aux besoins d'une clientèle haut de gamme, au travers de réseaux Private Banking internationaux du Groupe ou hors Groupe.

A vocation internationale, SOGELIFE offre à ses partenaires et à sa clientèle patrimoniale des prestations personnalisées.

La remarquable stabilité politique, économique et sociale dont bénéficie le Luxembourg lui a valu, depuis de longues années, la confiance d'une clientèle internationale intéressée par une gestion dynamique et rigoureuse de son patrimoine.

SOGELIFE compte depuis plusieurs années parmi les acteurs de tout premier plan du secteur de l'Assurance Vie à Luxembourg.

CHIFFRES CLÉS DE SOGELIFE

	2017	2016
	(EN M€)	(EN M€)
Chiffre d'affaires	999	1.379
Provisions mathématiques	9.193	9.240
Contrats gérés	7.539	7.777
Marge de solvabilité	219%	189%
Fonds propres	272,9	271,2
Bénéfice net	24,6	24,6
Effectif moyen	96	92

CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION DES ACTIVITÉS DE SOGELIFE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Philippe PERRET

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Jean ELIA

ADMINISTRATEURS

Pascal BIED-CHARRETON
 Daniel JOST
 Martine LASSEGUES
 Bruno LEBRE
 Olivier PACCALIN
 Philippe PERRET

SOGECAP S.A.
 représentée par
 Philippe PERRET

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST
 représentée par
 Véronique DE LA BACHELERIE

DIRECTION

DIRECTEUR

Jean ELIA

RÉVISEUR D'ENTREPRISES

ERNST & YOUNG S.A.
 35E, avenue John F. Kennedy
 L-1855 Luxembourg

RAPPORT du Conseil d'Administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations effectuées par SOGELIFE S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation le compte de résultats et le bilan de cet exercice.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'année 2017 s'est achevée sur des bases économiques solides avec une croissance mondiale qui s'établit à 3,2% et s'appuie comme en 2016 sur un faible niveau des taux d'intérêt réels et une hausse de la masse salariale.

Les économies émergentes ont contribué à cette accélération de la croissance, grâce notamment au desserrement des politiques monétaires des banques centrales (Brésil, Russie, Inde, Indonésie).

Le commerce mondial, en hausse de plus de 3% sur l'année, a bénéficié jusqu'au printemps 2017 d'un stimulus provenant de Chine (incitation fiscale aux achats de voiture, investissements publics) puis de la demande domestique soutenue de la part des économies développées et émergentes.

L'inflation a été l'une des grandes absentes de 2017 : si la hausse des prix à la consommation a été un peu plus forte qu'en 2016, l'inflation de base n'a en revanche pas varié en zone euro et même baissé aux Etats-Unis.

L'une des surprises de l'année est venue de la contre-performance du dollar, lié à un prudent mouvement de hausse des taux entrepris par la Réserve fédérale américaine.

La performance des obligations a été globalement plus décevante : malgré l'amélioration des indicateurs avancés, l'absence d'inflation et le maintien de politiques monétaires accommodantes ont contribué à l'aplatissement de la courbe des taux.

La hausse du prix des actifs a par contre été très marquée : les actifs immobiliers ont largement dépassé les records inscrits en 2006, que ce soit en zone euro, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis et la capitalisation boursière mondiale a connu sa plus forte hausse depuis 2009 (+22,5% entre décembre 2016 et 2017). En effet, les indices actions ont volé de record en record notamment aux Etats-Unis (l'indice Nasdaq des valeurs technologiques a gagné +28,4%) et au Japon dont la place boursière s'est hissée à des niveaux inédits depuis vingt-cinq ans (l'indice Nikkei s'est apprécié de 19,10%). Les performances des actions européennes (+6,49% pour l'Eurostoxx 50) ont été déçà en raison notamment de la proportion moins importante de valeurs technologiques.

ACTIVITÉ 2017

Si l'assurance vie au Luxembourg a progressé de 15 % en 2017, il en revient pleinement aux unités de comptes qui ont connu une croissance de 28%.

Les contrats en euro, dans cet environnement de taux toujours très bas, ont en toute logique connu un recul des encaissements (11%).

C'est dans ce contexte que SOGELIFE a poursuivi son objectif de rééquilibrer son business mix, en adaptant à la fois les conditions d'accès du fonds en euro tout en valorisant son offre d'unités de comptes par le biais de nouvelles solutions adaptées aux besoins clients.

La collecte des contrats en euro a baissé de 40% entraînant ainsi à la baisse le chiffre d'affaires global (-28%) mais SOGELIFE a su maintenir un niveau d'encaissement significatif sur les unités de comptes (533 M€) dont la part a pour la première fois dépassé celle des contrats en euro (54%).

Avec une progression de 6 points par rapport à l'année dernière, la part des unités de comptes représente désormais un tiers des encours globaux.

La marge de solvabilité de la compagnie s'est maintenue à un niveau suffisant et ne nécessite pas de mesure de renforcement supplémentaire.

- Le capital social s'élève à EUR 48.222.846, il est détenu par SOGECAP à hauteur de 60,10% et par SGBT à hauteur de 39,90%.
- Les emprunts subordonnés (montant nominal) se sont maintenus à EUR 125.800.000. Il n'y a pas eu d'évolution en 2017.

COMPTES DE RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires brut de réassurance s'établit à EUR 999.561.898 en 2017 contre EUR 1.378.768.225 en 2016. Près de 66 % ont été réalisés avec les partenaires hors Groupe Société Générale démontrant la confiance et l'intérêt que suscitent nos produits auprès de plusieurs institutions financières de renom.

Les produits des placements qui comprennent les revenus financiers courants et les plus-values de cessions d'éléments d'actifs, pour l'essentiel les actifs en représentation des engagements contractés sur les fonds en unités de comptes, s'élèvent à EUR 234.142.074 pour l'exercice 2017 contre EUR 204.850.906 pour l'exercice précédent.

L'évolution de nos engagements techniques nets de réassurance a généré en 2017 une charge des provisions techniques de EUR 355.968.888 (contre une charge de EUR 462.902.184 en 2016) auxquelles s'ajoute la participation aux bénéfices d'un montant de EUR 63.256.549 (contre EUR 93.278.670 en 2016).

Les charges d'exploitation sont ventilées analytiquement par destination conformément aux règles comptables en vigueur. D'une analyse par nature, il ressort que les commissions versées aux apporteurs s'élèvent à EUR 25.083.907 (contre EUR 24.269.169 en 2016) et que les frais généraux s'établissent à EUR 15.221.038 (contre EUR 13.250.122 en 2016).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Compte tenu de l'ensemble des produits et des charges, le compte technique fait apparaître un solde créditeur d'EUR 36.266.610 imputable directement aux opérations techniques d'assurance, contre un solde créditeur d'EUR 37.000.071 en 2016.

Après intégration des éléments du compte non technique qui se composent principalement des produits nets des placements non alloués à hauteur de EUR - 2.352.666 et des impôts sur le bénéfice pour EUR - 9.251.671, l'exercice confirme un niveau de bénéfice élevé d'EUR 24.662.273.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant d'EUR 24.662.273 de la façon suivante :

- Dotation de EUR 4.619.425 à la réserve indisponible
- Reprise de EUR 2.233.450 au titre de la réserve indisponible de 2011
- Reprise de EUR 2.485.150 au titre de la réserve indisponible de 2012
- Reprise de EUR 238.552 de report à nouveau (EUR 46.645.348 en cumul)
- Distribution de EUR 25.000.000 en dividende à nos actionnaires

Pour mémoire, la quote-part du bénéfice affectée à la réserve indisponible permet de payer uniquement un montant minimum forfaitaire de l'Impôt sur la Fortune (IF) sous réserve qu'elle soit égale à 5 fois le montant de l'IF dû (EUR 923.885 x 5 pour l'exercice 2017) et non distribuable avant 5 ans.

Ainsi les fonds propres et les passifs subordonnés de la société s'établiraient à EUR 272.661.163.

BILAN

En considérant l'ensemble de ces éléments, le total du bilan s'élève à EUR 9.595.415.260 contre EUR 9.813.075.067 pour l'exercice précédent.

Les actifs gérés par SOGELIFE s'élèvent en valeur marché à EUR 3.382.029.791 en 2017 contre EUR 2.879.683.199 en 2016. La part des actifs investis en OPCVM et de ceux investis en obligations et titres de créances négociables continue sa progression par rapport aux exercices précédents. Elles s'élèvent respectivement à 65 % et 35% (contre 57% et 43% en 2016).

PERSPECTIVES

SOGELIFE entend poursuivre la transformation de son business mix et renforcer ainsi la part d'unités de comptes dans ses encours.

S'appuyant sur un réseau de distribution très diversifié, SOGELIFE continuera de proposer des solutions d'assurance vie et de capitalisation dédiées à une clientèle internationale en y intégrant des solutions financières et patrimoniales adaptées aux nouveaux besoins clients.

ANALYSE DES RISQUES

Conformément à la réglementation en vigueur, la compagnie a procédé à l'analyse des principaux risques auxquels elle est confrontée.

Cette analyse est jointe en annexe au présent rapport.

ÉLÉMENTS DIVERS

En 2017, la compagnie n'a engagé aucune dépense en matière d'activités de recherche et de développement, n'a procédé à aucun rachat ou acquisition d'actions propres et n'en détient pas.

La compagnie n'a pas de succursale.

Aucun fait marquant survenu après la clôture de l'exercice n'est à rapporter.

En 2017, SOGELIFE n'a pas utilisé d'instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion de ses fonds propres et dans la stratégie d'investissement du fonds interne avec garantie de rendement en USD.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos apporteurs et de nos souscripteurs pour la confiance qu'ils nous accordent ainsi que l'ensemble des collaborateurs de SOGELIFE pour leur engagement et leur attachement à la réussite de l'entreprise.

Mesdames, Messieurs, nous vous proposons de ratifier le présent rapport, d'approuver le compte de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'approuver les modalités d'affectation du résultat, de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et de donner décharge au réviseur aux comptes.

Philippe PERRET
Président du Conseil d'Administration de SOGELIFE S.A.

ANALYSE DE RISQUE SOGELIFE

ANALYSE DE RISQUE SOGELIFE

AU 31 DÉCEMBRE 2017

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR SOGELIFE

SOGELIFE dispose d'une cartographie des risques majeurs qui identifie 74 risques auxquels est potentiellement confrontée la Compagnie. Un référentiel de risques, répartis en 10 catégories, a été défini par la ligne métier Assurance du Groupe Société Générale.

Pour l'ensemble des risques identifiés, des plans d'action ont été définis (notamment le renforcement des contrôles et du cadre procédural) et mis en œuvre afin d'assurer une maîtrise des risques dynamique et réactive.

1. Les risques opérationnels (catégorie 7.)

Les risques opérationnels représentent la majorité des risques identifiés dans la cartographie des risques définie par SOGELIFE.

Afin de contrôler les risques opérationnels, SOGELIFE a mis en place au sein de son Secrétariat Général une organisation indépendante des métiers et regroupe les services Conformité, Juridique et Contrôle Interne. Ces services s'appuyant sur les directions centrales du Secrétariat Général de SOGECAP dont ils sont rattachés fonctionnellement pour assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle du Groupe. Des tableaux de bord sont également présentés à SOGECAP chaque trimestre.

La compagnie utilise le dispositif de collecte des pertes opérationnelles en place au sein du Groupe Société Générale qui permet de suivre les plans d'action dans le cas où une perte opérationnelle est révélée.

Précisément sur les risques pouvant être générés par la non-conformité à des évolutions réglementaires et législatifs (risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application), les services Conformité et Juridique s'informent des évolutions via les supports habituels (presse, internet, séminaire, ...) mais aussi via les commissions spécialisées de l'Association des Compagnies d'Assurance.

Pour garantir la conformité de ses produits et de ses activités, SOGELIFE a également recours à des avocats conseils spécialisés dans les marchés sur lesquels la compagnie propose ses produits.

Ce dispositif et cette veille juridique permet à SOGELIFE de faire face aux nombreuses évolutions réglementaires qui touchent le secteur de l'assurance dans le contexte européen et international (Solvabilité 2, EMIR, FATCA, CRS, PRIIPS, IDD, GDPR ...) et autres évolutions du cadre normatif luxembourgeois.

2. Les risques de marché (catégorie 1.)

L'exposition au risque de marché est faible puisque 64 % des actifs sont réassurés par SOGECAP, 31 % des placements sont supportés par les souscripteurs et les 5 % restants font l'objet d'une surveillance de SOGECAP via des études ALM et des contrôles de dispersion des actifs.

Les écarts actifs passifs sont contrôlés et corrigés mensuellement.

Une stricte procédure de contrôle de l'éligibilité des fonds externes est actuellement en vigueur ; et ce, afin de s'assurer de l'admissibilité de ces supports en unités de compte dans les contrats d'assurance vie/de capitalisation.

Les analyses de résultats techniques réalisées mensuellement permettent d'identifier les pertes et gains financiers éventuels et d'y remédier, le cas échéant.

3. Les risques de réputation (catégorie 10.)

Il s'agit essentiellement de risques d'image liés au non-respect de mesures visant à encadrer la connaissance client et des transactions, à des défauts liés à l'encadrement d'activités sous-traitées.

La compagnie dispose d'un plan d'audit intégrant pour mission de contrôler annuellement les activités LBC/FT. Une politique de sous-traitance a été adoptée afin de s'assurer que ces activités sont correctement encadrées. La compagnie s'est également fixée des engagements en matière de qualité de services, notamment de respect de délais de traitement.

4. Les risques stratégiques et de gouvernance (catégorie 8.)

En ce domaine, le risque est faible, grâce à la mise en place d'une gouvernance forte par la ligne métier Assurance du Groupe Société Générale. Des politiques relatives à la gouvernance ont été rédigées conformément aux exigences de Solvency 2 et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

Différents comités sont tenus régulièrement : Conseil d'Administration, Comités financiers, Points budgétaires réguliers, Comités d'audit, du contrôle interne et des risques (CACIR), ...

Par ailleurs, la Compagnie a mis en place un processus de gestion de projets conforme aux normes Groupe en vigueur.

Des projets réglementaires transversaux sont également supervisés par la ligne métier Assurance du Groupe Société Générale.

ANNEXE

À L'ANALYSE DE RISQUE

PILIER 1 SOLVENCY II

1. Risques de marché

- 1.1 Risques liés aux taux d'intérêt (MKT_{int})
 - 1.1.1 à la hausse des taux d'intérêt
 - 1.1.2 à la baisse des taux d'intérêt
- 1.2 Risques liés à l'évolution des actions (MKT_{eq})
 - 1.2.1 Risques liés aux actions cotées
 - 1.2.2 Risques liés aux autres placements (actions non cotées, commodities, alternatifs...)
- 1.3 Risques liés à l'évolution de l'immobilier (MKT_{prop})
- 1.4 Risques liés à l'évolution du change (MKT_{fx})
- 1.5 Risques liés à l'évolution des spread - qualité de crédit de l'émetteur - (MKT_{sp})
- 1.6 Risque de concentration - type d'actif, signature - (MKT_{conc})
- 1.7 Risque de liquidité - (MKT_{liq})

2. Risques de défaut

- 2.1 Risque de défaut des dépositaires
- 2.2 Risque de défaut des contreparties
- 2.3 Risque de défaut des réassureurs
- 2.4 Risque de défaut des fournisseurs de produits dérivés

3. Risques portant sur les actifs intangibles

- 3.1 Risque sur les écarts d'acquisition associés aux évolutions de marchés
- 3.2 Risque sur les écarts d'acquisition associés aux évolutions d'éléments internes

4. Risques Vie

- 4.1 Risque de mortalité (Life_{mort})
- 4.2 Risque de longévité (Life_{long})
- 4.3 Risque de rachat (Life_{lapse})
- 4.4 Risque d'indexation de rentes (Life_{lapse})
- 4.5 Risque de morbidité / invalidité incapacité (Life_{dis})
- 4.6. Risques liés à une augmentation plus importante que prévue des frais généraux / frais de gestion / frais fixes (Life_{exp})
- 4.7 Risque de catastrophe climatique, économique (inflation), terroriste, technologique, pandémie (Life_{cat})

5. Risques Non-Vie

- 5.1 Risques de prime et réserve (NI_{pr})
 - 5.1.1 Risque de prime (tarification)
 - 5.1.2 Risque de réserve (provisionnement)
 - 5.1.3 Risques liés à une augmentation plus importante que prévu des frais généraux / frais de gestion / frais fixes
- 5.2 Risque de catastrophe (NI_{cat})
- 5.3 Risque de résiliation (NI_{lapse})

6. Risques Santé

- 6.1 Risques Santé SLT
 - 6.1.1 Risque de mortalité (Health_{SLT mort})
 - 6.1.2 Risque de longévité (Health_{SLT long})
 - 6.1.3 Risque de morbidité / invalidité incapacité (Health_{SLT dis})
 - 6.1.4 Risque de rachat (Health_{SLT lapse})
 - 6.1.5 Risques liés à une augmentation plus importante que prévue des frais généraux / frais de gestion / frais fixes (Health_{SLT exp})
 - 6.1.6 Risque d'indexation de rentes (Health_{SLT rev})
- 6.2 Risques Santé Non-SLT
 - 6.2.1 Risques de prime et réserve (Health_{NonSLT pr})
 - 6.2.1.1 Risques de prime (tarification)
 - 6.2.1.2 Risques de réserve (provisionnement)
 - 6.2.1.3 Risques liés à une augmentation plus importante que prévu des frais généraux / frais de gestion / frais fixes
 - 6.2.2 Risque de résiliation (Health_{NonSLT lapse})
- 6.3 Risque catastrophe (Health_{cat})

7. Risques opérationnels

- 7.1 Risques de litiges commerciaux
- 7.2 Risques de litiges avec les autorités
- 7.3 Risque d'Erreur de pricing ou d'évaluation du risque
- 7.4 Risque d'Erreur d'exécution
- 7.5 Risque de Fraude ou d'autre activité criminelle
- 7.6 Risque de Rogue Trading
- 7.7 Risque de Perte de moyens d'exploitation
- 7.8 Risque de défaillance du Système d'informationEn cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

ANNEXE

À L'ANALYSE DE RISQUE

AUTRES RISQUES

8. Risques Stratégiques & Gouvernance

- 8.1** Choix stratégiques inadaptés
- 8.2** Pilotage et mise en œuvre des choix stratégiques inadéquats
- 8.3** Gouvernance et supervision inadéquate (organisation inadaptée des pouvoirs...)

9. Risques Emergents & Externes

- 9.1** Risque politique et économique (risque pays...)
- 9.2** Risques réglementaires et législatifs (risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application...)
- 9.3** Risques liés aux acteurs du marché (concurrents, réassurance, co-assureurs, partenaires...)

10. Risque de Réputation

- 10.1** Risque d'image d'origine interne
- 10.2** Risque d'image d'origine externe

RAPPORT du réviseur d'entreprises agrémenté

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ AUX ACTIONNAIRES DE SOGELIFE S.A. LUXEMBOURG

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Sogelife S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux - Actifs non cotés dans des contrats fonds dédiés

Description

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux inscrits au bilan de la Société au 31 décembre 2017 s'élèvent à EUR 2.935 millions soit 31% du total du bilan. Parmi ces placements, EUR 77 millions, soit 2,6% sont représentés par des actifs non cotés.

Nous considérons que les processus relatifs à l'acceptation, au suivi, à l'inventaire et à la valorisation des actifs non cotés contenus dans les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux est une question clé de l'audit dans la mesure où :

- les actifs non cotés inclus dans les polices d'assurance-vie font appel à une procédure de prise en charge, d'évaluation et de suivi impliquant une part significative de jugement.
- le montant des actifs non cotés a connu une variation significative au titre de l'exercice 2017 (-49%).

Comment nous avons adressé cette question dans notre audit :

Nos procédures d'audit relatives aux actifs non cotés inclus parmi les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux comprennent notamment :

- Des tests portant sur les procédures et les contrôles périodiques en place au sein de la Société en matière d'acceptation, de suivi, d'inventaire et de valorisation des actifs non cotés, afin d'établir que ces procédures et contrôles sont exécutés régulièrement au cours de l'exercice ;
- Des tests de détail portant sur les actifs non cotés acceptés au cours de l'exercice 2017 ;
- Des tests de détail portant sur les variations significatives sur les montants d'actifs non cotés provenant d'un changement dans les variables d'évaluation ou en cas d'arbitrages ou de rachats ;
- Des tests de détail portant sur un échantillon d'actifs non cotés présents dans des fonds dédiés en date de clôture en relation avec la permanence des méthodes de valorisation, la mise à jour de la documentation, des données financières et des hypothèses utilisées ;
- Nous avons vérifié que les principes de valorisation utilisés sont en accord avec les dispositions de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des compagnies d'assurances établies au Luxembourg.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ AUX ACTIONNAIRES DE SOGELIFE S.A. LUXEMBOURG

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclu-

sions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 24 avril 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 16 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Nicolas Bannier

Luxembourg, le 24 avril 2018



ÉTATS
FINANCIERS
au 31/12/2017

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

ACTIF	Notes	2017	2016
		EUR	EUR
ACTIFS INCORPORELS	3	541.072	792.946
PLACEMENTS			
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	4	6.215.215	18.751.015
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	5	344.606.109	354.568.416
Dépôts à terme	8	80.353.176	84.317.909
		431.174.500	457.637.340
PLACEMENTS POUR LE COMPTE DE PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX		2.935.031.047	2.492.891.992
PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	8		
Provision d'assurance-vie		5.846.851.147	6.560.758.915
Provision pour sinistres		32.443.897	19.892.623
Provision pour participation aux bénéfices		198.691.442	217.316.081
		6.077.986.486	6.797.967.619
CRÉANCES	8		
Créances nées d'opérations d'assurance sur les intermédiaires d'assurance		2.258.656	2.651.256
Créances nées d'opérations de réassurance		15.052	12.668.425
Autres créances		1.233.250	898.256
		3.506.958	16.217.937
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF			
Actifs corporels	3	195.065	325.539
Avoirs en banque, chèques et encaisse	8	146.218.102	47.158.325
		146.413.167	47.483.864
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Frais d'acquisition reportés		27.392	61.827
Produits à recevoir		734.638	21.542
		762.030	83.369
TOTAL DE L'ACTIF		9.595.415.260	9.813.075.067

Les notes renvoient à l'annexe.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

PASSIF	Notes	2017	2016
		EUR	EUR
CAPITAUX PROPRES	6		
Capital souscrit		48.222.846	48.222.846
Prime d'émission		24.494.913	24.494.913
Réserve légale		4.822.285	4.822.285
Réserve spéciale		20.936.600	17.379.350
Résultats reportés		46.883.900	50.790.731
Résultat de l'exercice		24.662.273	24.650.419
		170.022.817	170.360.544
PASSIFS SUBORDONNÉS	7, 8	127.638.346	127.665.009
PROVISIONS TECHNIQUES			
Provision d'assurance-vie	8	6.010.189.763	6.747.001.563
Provision pour sinistres		43.043.813	26.702.328
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		205.099.726	223.733.950
		6.258.333.302	6.997.437.841
PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE		2.935.031.047	2.492.891.992
PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES			
Provision pour pension et obligations similaires		562.508	615.392
Autres provisions		2.029.925	1.958.126
		2.592.433	2.573.518
DETTES			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8	10.463.588	8.711.062
Dettes nées d'opérations de réassurance	8	73.035.518	695
Autres dettes, dont dettes fiscales	8, 13	14.565.264	10.071.839
		98.064.370	18.783.596
COMPTE DE RÉGULARISATION		3.732.945	3.362.567
TOTAL DU PASSIF		9.595.415.260	9.813.075.067

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE	Notes	2017	2016
		EUR	EUR
PRIMES ACQUISES, NETTES DE RÉASSURANCE			
Primes brutes émises	9	999.561.898	1.378.768.225
Primes cédées aux réassureurs	11	(363.584.764)	(741.502.081)
		635.977.134	637.266.144
PRODUITS DES PLACEMENTS			
PRODUITS DES AUTRES PLACEMENTS			
Produits provenant d'autres placements	11	126.723.318	114.430.004
Profits provenant de la réalisation de placements		107.418.756	90.420.902
		234.142.074	204.850.906
PLUS-VALUES NON RÉALISÉES SUR PLACEMENTS			
		238.901.610	186.284.918
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES, NETS DE RÉASSURANCE			
	14	21.885	12.362
CHARGE DE SINISTRES, NETTE DE RÉASSURANCE			
MONTANTS PAYÉS			
Montant bruts		(1.370.997.219)	(891.834.226)
Part des réassureurs	11	1.146.156.683	734.371.277
		(224.840.536)	(157.462.949)
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES			
Montant brut		(16.341.485)	12.290.095
Part des réassureurs	11	12.551.274	(13.741.886)
		(3.790.211)	(1.451.791)
		(228.630.747)	(158.914.740)
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES, NETTE DE RÉASSURANCE			
PROVISION D'ASSURANCE-VIE			
Montants bruts		294.672.745	(663.111.218)
Part des réassureurs	11	(732.532.407)	129.210.952
		(437.859.662)	(533.900.266)
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES, NETTES DE RÉASSURANCE			
		81.890.774	70.998.082
		(355.968.888)	(462.902.184)
PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES, NETTES DE RÉASSURANCE			
		(63.256.549)	(93.278.670)
FRAIS D'EXPLOITATION NETS			
Frais d'acquisition	10	(1.925.642)	(1.947.928)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		(34.435)	(64.848)

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE (suite)		2017	2016
	Notes	EUR	EUR
FRAIS D'EXPLOITATION NETS (suite)			
Frais d'administration	10	(35.927.603)	(33.831.669)
Commissions payées aux réassureurs	11	(6.062.579)	(6.501.709)
		(43.950.259)	(42.346.154)
CHARGES DES PLACEMENTS			
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		(22.838.138)	(22.532.025)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(62.833.144)	(82.398.659)
		(85.671.282)	(104.930.684)
MOINS-VALUES NON RÉALISÉES SUR PLACEMENTS		(297.458.149)	(130.435.913)
AUTRES CHARGES TECHNIQUES, NETTES DE RÉASSURANCE	14	(192.885)	(478.101)
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS TRANSFÉRÉS AU COMPTE NON TECHNIQUE		2.352.666	1.872.187
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		36.266.610	37.000.071
COMPTE NON TECHNIQUE			
	Notes	2017	2016
		EUR	EUR
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		36.266.610	37.000.071
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS TRANSFÉRÉS DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		(2.352.666)	(1.872.187)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	13	(9.250.083)	(10.452.026)
RÉSULTAT PROVENANT DES OPÉRATIONS ORDINAIRES APRÈS IMPÔTS		24.663.861	24.675.858
AUTRES IMPÔTS NE FIGURANT PAS SOUS LES POSTES QUI PRÉCÈDENT		(1.588)	(25.439)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		24.662.273	24.650.419

Les notes renvoient à l'annexe.

NOTES
**aux états
financiers
au 31/12/2017**

NOTES

NOTE 1 - ORGANISATION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ

SOGELIFE (la « Société »), anciennement Sogelux-Vie, est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 22 juillet 1996. Le siège social de la Société est situé 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg. La Société est enregistrée au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro B 55 612.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1999 a décidé le changement de dénomination de la Société de Sogelux-Vie en SOGELIFE.

La Société a pour objet toute opération d'assurance et de réassurance de la branche « Vie » ainsi que toute opération d'assurance-vie de la branche « gestion de fonds collectifs de retraite ».

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance et aux principes comptables généralement admis au Luxembourg pour les sociétés d'assurance.

Certains postes des comptes annuels au 31 décembre 2016 ont été reclassés à des fins de comparabilité.

La Société utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a. Conversion des comptes en devises étrangères

La Société tient sa comptabilité en Euro et ses comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères, sont convertis aux taux de change de fin d'année. Les produits et charges en devise sont convertis au cours du jour de réalisation de l'opération. Les pertes de change réalisées et non-réalisées ainsi que les bénéfices de change réalisés et non réalisés résultant de l'application de ce principe d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

b. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

c. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Le matériel informatique et électronique est amorti selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans. Le mobilier et les aménagements réalisés dans les locaux d'exploitation sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans.

d. Placements

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Des réductions de valeur sont pratiquées lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et sont évaluées selon la méthode de « la valeur de remboursement » :

- Les différences positives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont amorties de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition vient en diminution de la valeur d'acquisition de ces titres.
- Les différences négatives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont portées au compte de profits et pertes de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur de proratation cumulée depuis la date d'acquisition est rajoutée à la valeur d'acquisition de ces titres.

NOTES

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

Les dépôts auprès des établissements de crédit sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode dite des prix moyens pondérés.

e. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux (contrats en unités de compte) sont évalués au prix du marché.

Le prix du marché représente la dernière valeur de cotation connue à la fin de l'exercice ou la valeur à laquelle un placement pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi. La différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode du « premier entré - premier sorti » (FIFO).

f. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de correction de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

g. Frais d'acquisition

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance-vie présenté à l'actif représente les frais d'entrée, hors rétrocession à la Société, qui sont amortis sur une période de cinq ans. Cette méthode a été approuvée par le Commissariat aux Assurances.

h. Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à la Société d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance conclus par la Société.

- Provision d'assurance-vie

La provision d'assurance-vie comprend la valeur estimée des engagements futurs de la Société. Elle est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes admises par le Commissariat aux Assurances.

- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices financiers réalisés par la Société.

- Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque que le risque est supporté par le preneur d'assurance

Les provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance sont déterminées afin de couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour le compte du preneur d'assurance.

i. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture du bilan, sont soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

NOTES

j. Dettes

Les dettes sont enregistrées dans le bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

k. Produits des placements alloués

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base les rendements réels des actifs, soit représentatifs des provisions techniques, soit détenus pour compte propre.

l. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécialisation des exercices et non pendant la période au cours de laquelle intervient leur paiement.

NOTE 3 - ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Ces postes ont évolué de la façon suivante en 2017 :

	ACTIFS INCORPORELS	ACTIFS CORPORELS
	EUR	EUR
Coût d'acquisition au 31 décembre 2016	3.379.519	865.624
Acquisitions de l'exercice	214.756	—
Sorties de l'exercice	—	—
Coût d'acquisition au 31 décembre 2017	3.594.275	865.624
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2016	(2.586.573)	(540.085)
Dotations aux amortissements (avec effet sur le compte de profits et pertes)	(466.630)	(130.474)
Reprises d'amortissement (sans effet sur le compte de profits et pertes)	—	—
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2017	(3.053.203)	(670.559)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	541.072	195.065

NOTE 4 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Ce poste se compose comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Coût d'acquisition	6.219.159	18.756.070
Corrections de valeur cumulées	(3.944)	(5.055)
Valeur nette comptable	6.215.215	18.751.015
Valeur actuelle	6.340.034	18.860.368

NOTES

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

	2017	2016
	EUR	EUR
Coût d'acquisition	348.930.548	357.499.172
Valeur de remboursement	351.342.943	327.909.086
Valeur nette comptable	340.701.235	350.180.229
Intérêts courus non échus	3.904.874	4.388.187
Valeur de marché	356.400.660	367.930.839

Au 31 décembre 2017, certains titres sont comptabilisés à une valeur comptable supérieure à la juste valeur. La valeur comptable n'a pas été ajustée car la dépréciation n'a pas été jugée durable :

Valeur nette comptable	90.107.296	87.298.035
Valeur de marché	89.153.410	85.683.863

La valeur non encore amortie de la différence positive (agio) entre le prix d'acquisition des obligations et leur valeur de remboursement représente un montant de EUR 22.160.875 au 31 décembre 2017 (2016 : EUR 24.121.327).

La différence négative (disagio) entre le prix d'acquisition des obligations et leur valeur de remboursement se répartit comme suit entre les montants portés et non portés au compte de profit et pertes :

	2017	2016
	EUR	EUR
Disagios portés au compte de profit et pertes de l'exercice	323.587	390.646
Disagios non encore portés au compte de profits et pertes	1.500.988	1.872.793

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Au 31 décembre 2017, le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 48.222.846 et est représenté par 3.151.820 actions d'une valeur nominale de EUR 15,30 entièrement libérées.

Les mouvements dans les comptes de capitaux propres au cours de l'exercice 2017 se résument comme suit :

	Capital Souscrit	Prime d'émission	Réserve Légale	Réserve Spéciale	Bénéfice Reporté	Bénéfice de l'exercice
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Soldes au 31 décembre 2016	48.222.846	24.494.913	4.822.285	17.379.350	50.790.731	24.650.419
Affectation du bénéfice	—	—	—	—	—	—
Transfert de réserve	—	—	—	3.557.250	(3.557.250)	—
Augmentation du capital	—	—	—	—	—	—
Dividende	—	—	—	—	(349.581)	(24.650.419)
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	—	—	24.662.273
Soldes au 31 décembre 2017	48.222.846	24.494.913	4.822.285	20.936.600	46.883.900	24.662.273

NOTES

Réserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise, 5% du bénéfice de l'année doivent être affectés à une réserve légale jusqu'au moment où cette réserve atteint 10% du capital social. Cette réserve n'est pas disponible pour des distributions de dividendes.

Réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Société a réduit la charge de l'Impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'Impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'Impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

EUR	2.233.450	au titre de l'exercice 2011
EUR	2.485.150	au titre de l'exercice 2012
EUR	3.017.950	au titre de l'exercice 2013
EUR	4.130.425	au titre de l'exercice 2014/2015
EUR	4.146.475	au titre de l'exercice 2015
EUR	4.923.150	au titre de l'exercice 2016
EUR	20.936.600	

NOTE 7 - PASSIFS SUBORDONNÉS

En date du 19 mai 2004, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un premier prêt subordonné de EUR 6.750.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,35 % (0,70 % depuis le 10 mai 2007).

En date du 19 mai 2004, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un deuxième prêt subordonné de EUR 2.250.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,75 % (0,60 % depuis le 10 mai 2007).

En date du 27 juillet 2006, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un troisième prêt subordonné de EUR 2.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,70 %.

En date du 27 juillet 2006, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un quatrième prêt subordonné de EUR 750.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,60 %.

En date du 27 mai 2008, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un cinquième prêt subordonné de EUR 2.000.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,80 %.

En date du 27 mai 2008, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un sixième prêt subordonné de EUR 6.000.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 2,80 %.

En date du 6 août 2009, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un septième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 2,15 %.

En date du 6 août 2009, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un huitième prêt subordonné de EUR 11.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 5,50 %.

En date du 30 décembre 2009, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un neuvième prêt subordonné de EUR 1.250.000.

Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,50 %.

En date du 30 décembre 2009, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un dixième prêt subordonné de EUR 3.750.000.

Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 3,50 %.

En date du 30 mars 2010, SOCIETE GENERALE a accordé à la Société un onzième prêt subordonné de EUR 3.950.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 1,45 %.

NOTES

En date du 30 mars 2010, SOCIETE GENERALE a accordé à la Société un douzième prêt subordonné de EUR 11.850.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 2,90 %.

En date du 30 septembre 2010, SOCIETE GENERALE a accordé à la Société un treizième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 1,9056 %.

En date du 30 septembre 2010, SOCIETE GENERALE a accordé à la Société un quatorzième prêt subordonné de EUR 11.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 4,063 %.

En date du 26 juin 2013, SOGECAP a accordé à la Société un quinzième prêt subordonné de EUR 5.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 9,13 %.

En date du 26 juin 2013, SOGECAP a accordé à la Société un seizième prêt subordonné de EUR 1.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 5,90 %.

En date du 23 décembre 2013, SOGECAP a accordé à la Société un dix-septième prêt subordonné de EUR 5.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 10,91 %.

En date du 23 décembre 2013, SOGECAP a accordé à la Société un dix-huitième prêt subordonné de EUR 1.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 5,33 %.

En date du 27 juin 2014, SOGECAP a accordé à la Société un dix-neuvième prêt subordonné de EUR 17.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 8,16 %.

En date du 27 juin 2014, SOGECAP a accordé à la Société un vingtième prêt subordonné de EUR 5.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 4,35 %.

En date du 23 décembre 2014, SOGECAP a accordé à la Société un vingt-et-unième prêt subordonné de EUR 13.500.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 4,865 %.

En date du 23 décembre 2014, SOGECAP a accordé à la Société un vingt-deuxième prêt subordonné de EUR 4.500.000. Ce prêt est à durée déterminée de 11 ans et porte intérêt au taux fixe offert en euros, de 3,85 %.

Au 31 décembre 2017, le montant des intérêts courus sur emprunts subordonnés repris sous la rubrique Passifs subordonnés des états financiers s'élève à EUR 1.838.346 (2016 : EUR 1.865.009).

NOTE 8 - TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2017, les postes du bilan suivants comprennent des opérations réalisées avec des entreprises liées :

	2017	2016
	EUR	EUR
BILAN ACTIF :		
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6.077.377.894	6.795.401.670
Créances nées d'opérations de réassurance	6.409	13.648.582
Créances nées d'opérations d'assurance	327.524	—
Avoirs en banque	155.903.401	37.902.776
Dépôts à terme	80.162.000	84.042.915
Intérêts courus non échus	191.176	274.994
BILAN PASSIF :		
Emprunts subordonnés	127.638.346	127.665.009
Provision d'assurance-vie (acceptation en réassurance)	16.689.548	15.052.703
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3.837.019	2.668.671
Dettes nées d'opérations de réassurance	73.035.051	188.558
Autres dettes	2.293.543	1.684.974

NOTES

NOTE 9 - VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

Les primes brutes émises se ventilent comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Primes individuelles	994.402.151	1.372.676.409
Primes au titre de contrat de groupe	—	—
Primes Acceptées	5.159.747	6.091.816
	999.561.898	1.378.768.225

La ventilation des primes brutes émises (hors acceptation en réassurances) entre primes périodiques et primes uniques se présente comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Primes périodiques	—	—
Primes uniques	994.402.151	1.372.676.409
	994.402.151	1.372.676.409

La ventilation des primes brutes émises (hors acceptation en réassurances) entre contrats avec ou sans participations aux bénéfices et contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs se présente comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Primes de contrats sans participations aux bénéfices	—	—
Primes de contrats avec participations aux bénéfices	461.414.430	769.109.647
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	532.987.721	603.566.762
	994.402.151	1.372.676.409

La répartition géographique des primes brutes émises est la suivante :

	2017	2016
	EUR	EUR
Luxembourg	22.975.445	49.864.891
Autres pays de l'UE	760.961.897	808.113.562
Autres pays	215.624.556	520.789.772
	999.561.898	1.378.768.225

NOTES

NOTE 10 - COMMISSIONS AFFÉRENTES À L'ASSURANCE DIRECTE

Les commissions versées aux intermédiaires sont comptabilisées pour un montant de EUR 25.083.907 (2016 : EUR 24.269.169) et se ventilent comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Frais d'acquisition	908.132	766.549
Autres commissions (incluses dans les frais d'administration)	24.175.775	23.502.620
	25.083.907	24.269.169

NOTE 11 - SOLDE DE RÉASSURANCE

Le solde de réassurance s'établit comme suit :

	2017	2016
	EUR	EUR
Primes cédées aux réassureurs	(363.584.764)	(741.502.081)
Produit provenant d'autres placements	66.317.615	67.439.475
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	1.146.156.683	734.371.277
Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	(732.532.407)	129.210.952
Variation de la part des réassureurs dans la provision pour sinistres	12.551.274	(13.741.886)
Commissions payées aux réassureurs	(6.062.579)	(6.501.709)
	122.845.822	169.276.028

Le solde de réassurance s'explique principalement par les nouvelles entrées et sorties, réalisées sur le support taux garanti, liées aux contrats de réassurance existants avec Sogecap, actionnaire majoritaire de la Société. Ces contrats ont pour objet la réassurance des polices investies sur un support en Euro et dont le risque est supporté par la Société, à l'exception d'une police d'assurance qui est réassurée chez Générali Assurance Vie.

SOGECAP a mis en gage des instruments financiers (obligations d'État) au profit de la Société pour un montant au moins équivalent aux engagements.

Les intérêts techniques et autres produits financiers en lien avec les traités de réassurance sont renseignés en produits provenant d'autres placements.

NOTE 12 - PERSONNEL

La Société a occupé en moyenne 96 personnes au cours de l'exercice écoulé. (2016 : 92 personnes) dont 1 dirigeant, 17 cadres et 78 employés.

Les frais de personnel sont les suivants :

	2017	2016
	EUR	EUR
Salaires et traitements	7.855.147	7.463.935
Charges sociales	1.267.827	1.175.035
Dont les charges sociales relatives aux pensions	320.396	250.515
	9.122.974	8.638.970

Il n'y a pas eu de rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration. Il est fait usage de l'article 83.7 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 quant aux autres rémunérations. Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration.

NOTES

NOTE 13 - IMPÔTS

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les Sociétés Anonymes luxembourgeoises sont soumises.

Les montants d'impôt à régler sont inclus dans le poste « autres dettes ».

NOTE 14 - AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Les autres charges et autres produits techniques reprennent les montants imputés aux provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance et faisait l'objet d'une dotation ou d'une reprise sur le poste « autres provisions pour autres risques et charges ».

NOTE 15 - TAUX DE CONVERSION

Les principaux taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 sont les suivants :

	2017	2016
	EUR	EUR
Dollar des États-Unis	1,1993	1,0541
Livre Sterling	0,88723	0,85618

NOTE 16 - CONSOLIDATION

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de Sogecap, dont le siège social est situé Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de Société Générale, dont le siège social est situé Tour Société Générale, F-92972 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes consolidés sont disponibles à ces adresses.

NOTE 17 - HONORAIRES DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Catégorie d'honoraires relatifs à l'exercice :

	2017	2016
	EUR	EUR
Révision des comptes annuels (hors T.V.A.)	64.960	56.058

NOTE 18 - HORS BILAN – NANTISSEMENT DE TITRES

Sogecap a constitué en gage un compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de Société Générale dans lequel sont inscrits au 31 décembre 2017 des instruments financiers pour un montant en valeur boursière de EUR 6.977.565.765 au bénéfice de SOGELIFE en garantie du paiement de toutes sommes dues au titre du traité de réassurance liant les deux parties. La valeur totale des nantissements s'élève à EUR 6.978.782.082 pour l'ensemble des réassureurs.

Site internet : **WWW.SOGLIFE.COM**

RELATIONS PRESSE

comm.sogelife@socgen.com

SOGELIFE

Siège social : 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg
S.A. Luxembourgeoise d'assurance vie
RC Luxembourg B 55612

CONCEPTION ET RÉALISATION

Service Communication SOGELIFE, Rise.lu



GROUPE SOCIETE GENERALE

DEVELOPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE